

**FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ**  
**Annexe II directive (CE) 1907 - 2006**  
**PRO TANIN R - TANIN GALLIQUE A**  
**L'ALCOOL - TANIN SPECIAL CHENE -**  
**GALLO TANIN B - HARMOTAN-**  
**EXCELTAN - VINITAN- VINITAN**  
**ADVANCE - TAN & SENSE FORTE -**  
**TAN & SENSE VOLUME- TANIN E2F**

Date: 14/11/14

Page: 1/7  
Ind. Rev.: 2

**SECTION 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE**

- 1.1. Identificateur de produit : PRO TANIN R - TANIN GALLIQUE A L'ALCOOL - TANIN SPECIAL CHENE - GALLO TANIN B - HARMOTAN- EXCELTAN - VINITAN- VINITAN ADVANCE- TAN & SENSE FORTE- TAN & SENSE VOLUME – TANIN E2F.
- Nom de la substance : Acide tannique  
Numéro CE/EINECS : 215-753-2  
Numéro CAS : 1401-55-4
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Utilisations identifiées pertinentes : tanins spécifiques des moûts et des vins pour renforcer la structure phénolique et aider à la clarification.  
Utilisations déconseillées : Utilisation autre que pour l'œnologie.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
LAMOTHE-ABIET  
Z.A. ACTIPOLIS AVENUE FERDINAND DE LESSEPS  
FRANCE 33610 CANEJAN  
Tel: 05.57.77.92.92 Fax: 05.56.86.40.02  
[contact@lamothe-abiet.com](mailto:contact@lamothe-abiet.com) [www.lamothe-abiet.com](http://www.lamothe-abiet.com)
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence  
Centre Anti-Poison de Bordeaux: 05.56.96.40.80 / ORFILA 01 45 42 59 59

**SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS**

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance : Extrait atomisé de bois ou de raisin à dissolution immédiate

- 2.1.1. Classification conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Le produit est classé non dangereux selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP).

- 2.1.2. Classification conformément à la Directive 67/548/CEE

Le produit est classé non dangereux selon la Directive 67/548/CEE et ses amendements.

Produit : PRO TANIN R - TANIN GALLIQUE A L'ALCOOL - TANIN SPECIAL CHENE - GALLO TANIN B - HARMOTAN-EXCELTAN - VINITAN- VINITAN ADVANCE- TAN & SENSE FORTE - TAN & SENSE VOLUME-TANIN E2F.

Date: 14/11/14

Ind. Rev.: 2

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, se reporter à la section 11.

## 2.2. Eléments d'étiquetage

|                         |       |
|-------------------------|-------|
| Symbole(s) de danger :  | Aucun |
| Indication de danger :  | Aucun |
| Ingrédients dangereux : | Aucun |
| Phrases de risque :     | Aucun |
| Conseil de prudence :   | Aucun |

## 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :

Les risques les plus importants pour l'homme et son environnement sont les suivants :

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Inhalation :            | La poussière inhalée a un effet astringent. Peut provoquer toux et difficulté respiratoire à des concentrations élevées |
| Ingestion :             | Peut provoquer des désordres gastriques et intestinaux par son effet astringent.  |
| Contact avec la peau :  | Peut provoquer des irritations après contact prolongé.  |
| Contact avec les yeux : | Peut provoquer des rougeurs et des larmoiements   |

Des informations toxicologiques supplémentaires sont disponibles au chapitre 11 et 12.

## **SECTION 3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section. Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## **SECTION 4 – PREMIERS SECOURS**

### 4.1. Description des premiers secours

#### Après inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome.  
S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.  
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin.  
Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin.  
En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.  
Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.  
En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps.

#### Après contact cutané

Rincer la peau contaminée à grande eau et au savon.  
Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.  
Consulter un médecin si des symptômes se développent.  
Laver les vêtements avant de les réutiliser.  
Laver les chaussures avant de les remettre.

#### Après contact oculaire

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures.  
Vérifier si la victime porte des verres de contacts et dans ce cas, les lui enlever.  
Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins.  
En cas d'irritation, consulter un médecin.

#### Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau.

Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu.

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons.

Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Effets aigus potentiels sur la santé

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Après inhalation :       | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Après contact cutané :   | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Après contact oculaire : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Après ingestion :        | Aucun effet important ou danger critique connu. |

##### Signes/symptômes de surexposition

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Après inhalation :       | La poussière inhalée a un effet astringent. Peut provoquer toux et difficulté respiratoire à des concentrations élevées. |
| Après contact cutané :   | Peut provoquer des irritations après contact prolongé.   |
| Après contact oculaire : | Peut provoquer des rougeurs et des larmoiements.   |
| Après ingestion :        | Peut provoquer des désordres gastriques et intestinaux par son effet astringent.   |

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|                            |   |
|----------------------------|---|
| Note au médecin traitant : | Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. |
| Traitements spécifiques :  | Pas de traitement particulier.  |

## **SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés :   | Eau, CO2, mousse, poudres chimiques en fonction des matériaux impliqués dans l'incendie. |
| Moyens d'extinction inappropriés : | Aucun connu.   |

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Produits de combustion dangereux : | Eviter les sources d'ignition des poussières. Eviter de respirer les fumées. |
|------------------------------------|--|

#### 5.3. Conseils aux pompiers

##### Précautions spéciales pour les pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

##### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Produit : PRO TANIN R - TANIN GALLIQUE A L'ALCOOL - TANIN SPECIAL CHENE - GALLO TANIN B - HARMOTAN-EXCELTAN - VINITAN- VINITAN ADVANCE- TAN & SENSE FORTE - TAN & SENSE VOLUME-TANIN E2F.

Date: 14/11/14

Ind. Rev.: 2

Les pompiers devraient porter l'équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## **SECTION 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer à la **section 8** pour les équipements de protection individuels.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Evacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Si des vêtements spécialisés sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la **section 8** pour les matériaux appropriés et inappropriés. Se référer également à la **section 8** pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### 6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éviter la formation de poussières.

Ramasser la préparation par des moyens mécaniques, de préférence avec un aspirateur équipé d'un filtre à grande efficacité. Diluer abondamment la préparation restante avec de l'eau. Eviter d'éclabousser ou de laver avec un jet sous pression (éviter la formation d'aérosols). Assurer une ventilation suffisante. Laver les vêtements contaminés.

Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts. Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériel inerte. Après avoir ramassé le produit, laver la zone et les matériaux avec de l'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la **section 1** pour les informations de contact en cas d'urgence.

Se référer à la **section 8** pour toute information sur les équipements de protection individuels adaptés.

Se référer à la **section 13** pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## **SECTION 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste d'utilisations identifiées de la **section 1** pour toute information sur les applications disponibles dans les scénarios d'exposition.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection :

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir **section 8**).

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler les poussières et ne pas ingérer.

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.

Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail :

Produit : PRO TANIN R - TANIN GALLIQUE A L'ALCOOL - TANIN SPECIAL CHENE - GALLO TANIN B - HARMOTAN-EXCELTAN - VINITAN- VINITAN ADVANCE- TAN & SENSE FORTE - TAN & SENSE VOLUME-TANIN E2F.

Date: 14/11/14

Ind. Rev.: 2

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre.

Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration.

Voir également la **section 8** pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Mesures techniques et conditions de stockage :

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. **section 10**). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### Exigences concernant les locaux de stockage ou les réservoirs :

Le produit craint l'humidité. Conserver dans un endroit frais, sec et correctement aéré. Le produit doit être stocké dans ses conteneurs d'origine hermétiquement fermés.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations :

Manipuler dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité industrielles.

Solutions spécifiques à un secteur industriel :

Non disponible

## **SECTION 8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE**

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeur limite d'exposition (ACGIH) : aucune

### Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet : aucune DEL disponible.

Concentrations prédites avec effet : aucune PEC disponible.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Stocker et manipuler le produit uniquement dans un environnement bien aéré.

### Mesures d'hygiène :

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

#### 8.2.2. Equipement de protection individuelle

##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Lunettes de sécurité.

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

Protection des mains :

Utiliser des gants de protection.

Protection de la peau autre que les mains :

Aucune précaution particulière ne doit être prise en cas d'utilisation normale.

##### 8.2.2.3. Protection respiratoire

Produit : PRO TANIN R - TANIN GALLIQUE A L'ALCOOL - TANIN SPECIAL CHENE - GALLO TANIN B - HARMOTAN-EXCELTAN - VINITAN- VINITAN ADVANCE- TAN & SENSE FORTE - TAN & SENSE VOLUME-TANIN E2F.

Date: 14/11/14

Ind. Rev.: 2

Appareil de protection respiratoire non nécessaire en cas d'utilisation normale.

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**Les conseils concernant la protection individuelle sont valides pour les hauts risques d'exposition. Choisir les protections individuelles adaptées aux risques de l'exposition.**

## **SECTION 9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Poudre de couleur marron clair à marron foncé

Odeur : Bois caractéristique

pH : 3-4

Point d'ébullition : 199,85 °C

Point d'éclair : 197,85°C

Inflammabilité : >520°C

Solubilité : soluble dans l'eau froide

*Se référer à la Fiche Technique (FT) du produit.*

### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

## **SECTION 10 – STABILITE ET REACTIVITE**

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

### 10.2. Stabilité chimique

Produit stable dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

### 10.4. Conditions à éviter

Humidité, manque d'aération du local.

### 10.5. Matières incompatibles

Fer, sels de métaux lourds, alcaloïdes, gélatines, albumine, amidon, matières oxydantes, eaux de chaux.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion entraîne l'émission de fumée âcre et irritante et de gaz tel qu'oxydes de carbone et d'azote.

## **SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| <i>Nom du produit / Composant</i>  | <i>Résultats</i> | <i>Espèce</i> | <i>Dosage</i> | <i>Exposition</i> |
|--|------------------|---------------|---------------|-------------------|
| PRO TANIN R - TANIN GALLIQUE<br>A L'ALCOOL - TANIN SPECIAL<br>CHENE - GALLO TANIN B -<br>HARMOTAN- EXCELTAN -<br>VINITAN- VINITAN ADVANCE- TAN<br>& SENSE FORTE - TAN & SENSE<br>VOLUME-TANIN E2F. | DL50 Orale       | Rat           | >2g/kg        | -                 |

**Conclusion / Résumé :** La préparation est donc classée « non toxique ».

Produit : PRO TANIN R - TANIN GALLIQUE A L'ALCOOL - TANIN SPECIAL CHENE - GALLO TANIN B - HARMOTAN-EXCELTAN - VINITAN- VINITAN ADVANCE- TAN & SENSE FORTE - TAN & SENSE VOLUME-TANIN E2F.

Date: 14/11/14

Ind. Rev.: 2

|  |                |
|--|----------------|
| Toxicité aiguë : <b>Conclusion / Résumé :</b>  | Non disponible |
| Corrosion/irritation de la peau : <b>Conclusion / Résumé :</b>                                       | Non disponible |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire : <b>Conclusion / Résumé :</b>                          | Non disponible |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée : <b>Conclusion / Résumé :</b>                               | Non disponible |
| Mutagénicité sur les cellules germinales : <b>Conclusion / Résumé :</b>                              | Non disponible |
| Cancérogénicité : <b>Conclusion / Résumé :</b>   | Non disponible |
| Toxicité pour la reproduction : <b>Conclusion / Résumé :</b>   | Non disponible |
| Résumé de l'évaluation des propriétés CMR : <b>Conclusion / Résumé :</b>                             | Non disponible |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : <b>Conclusion / Résumé :</b>  | Non disponible |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : <b>Conclusion / Résumé :</b> | Non disponible |
| Danger par aspiration : <b>Conclusion / Résumé :</b>   | Non disponible |
| Tératogénicité : <b>Conclusion / Résumé :</b>  | Non disponible |

## **SECTION 12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

### 12.1. Toxicité

**Conclusion / Résumé :** Pas de toxicité pour le milieu aquatique jusqu'à une concentration de 2%.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotiques : Non disponible  
 Elimination physique et photochimique : Non disponible  
 Persistance : Non persistant.  
 Biodégradation : Facilement biodégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : Non disponible  
 Facteur de bioconcentration (FBC) : Non disponible  
**Conclusion / Résumé :** Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement :  
 Tension superficielle : Non disponible.  
 Adsorption/désorption : Non disponible.  
**Conclusion / Résumé :** Ne s'accumule pas dans le sol.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable  
 vPvB : Non applicable  
**Conclusion / Résumé :** Non applicable.

### 12.6. Autres effets néfastes :

**Conclusion / Résumé :** Aucun effet important ou danger critique connu.

### 12.7. Informations supplémentaires

Sous sa forme commerciale, le produit est un extrait végétal naturel composé principalement de tanins hydrolysables ou condensés. Les additifs non végétaux sont présents à une concentration de 0,5% chacun.

La préparation est considérée comme étant non dangereuse pour l'environnement, la mobilité, la persistance, la dégradabilité, le potentiel de bioaccumulation, la toxicité en milieu aquatique, et les autres données relatives à l'écotoxicité.

## **SECTION 13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Produit : PRO TANIN R - TANIN GALLIQUE A L'ALCOOL - TANIN SPECIAL CHENE - GALLO TANIN B - HARMOTAN-EXCELTAN - VINITAN- VINITAN ADVANCE- TAN & SENSE FORTE - TAN & SENSE VOLUME-TANIN E2F.

Date: 14/11/14

Ind. Rev.: 2

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la **section 1** pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

Aucune méthode spéciale d'élimination nécessaire. Respecter toutes les lois locales en vigueur pour le recyclage, l'ensachage et l'élimination des déchets.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1. Elimination du produit

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée.

Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

#### 13.1.2. Elimination des emballages

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

#### 13.1.3. Autres recommandations d'élimination :

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## **SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Produit non concerné par les réglementations du transport des matières dangereuses (ADR/RID, ADN/ADNR, IMDG, IATA).

14.1. Numéro ONU : Non réglementé.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies : /

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : /

14.4. Groupe d'emballage : /

14.5. Dangers pour l'environnement : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC» : Non disponible.

## **SECTION 15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE : Règlement UE (CE) n°1907/2006 (REACH)

Annexe XIV : liste des substances soumises à autorisation – Substances extrêmement préoccupantes.

**Aucun des composants n'est répertorié.**

Annexe XVII : Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et certains articles dangereux.

**Non applicable**

Autres réglementations de l'UE :



Produit : PRO TANIN R - TANIN GALLIQUE A L'ALCOOL - TANIN SPECIAL CHENE - GALLO TANIN B - HARMOTAN-EXCELTAN - VINITAN- VINITAN ADVANCE- TAN & SENSE FORTE - TAN & SENSE VOLUME-TANIN E2F.

Date: 14/11/14

Ind. Rev.: 2

Informations conformément à directive 1999/13/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils (lignes directrices sur les COV) : teneur en COV = **exonéré**.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : **Non applicable**.

## **SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS**

16.1. Indication des modifications :

Création du document.

16.2. Abréviations et acronymes :

Texte intégral des mentions H résumées

Non applicable

Texte intégral des classifications [CLP/GHS]

Non applicable

Texte intégral des phrases R résumées

Non applicable

Texte intégral des classifications [DSD/DPD]

Non applicable

16.3. Principales références bibliographiques et sources de données : Données bibliographiques et de recherches.

16.4. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP] : Non concerné.

### **Avis au lecteur :**

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »